



Au fil du tech...

Fins de carrière, retraite, pénibilité, Les recettes du bien vieillir ??!!!

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les nouvelles vont bon train qui aggravent la dernière réforme des retraites.

Tout d'abord, la reconnaissance de la pénibilité. Aujourd'hui, la seule pénibilité reconnue pour nos services de la DSEM est le port de charges. Exit toutes les autres.

Lors de la discussion sur l'accord social DSEM, la CGT avait demandé la prise en compte de la pénibilité pour les conseillers support en ATM et en centre d'appels et pour les pilotes et gestionnaires de flux. La DSEM de l'époque nous avait indiqué que les discussions se passaient au niveau du siège de La Poste mais que, bien sûr ils allaient faire remonter.

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons appris qu'une étude avait eu lieu en omettant d'y convier les représentants du personnel au CHSCT.

Résultat de l'étude :

- **Finie la pénibilité pour les techniciens SI en centre d'appels**
- **Finie la pénibilité pour les techniciens SI en sites tertiaires**
- **Pas de pénibilité pour les conseillers support**
- **Les techniciens SI en ATM mixte sont rattrapés de justesse puisqu'il leur est comptabilisé 56 minutes de pénibilité alors qu'il en faut une heure**
- **Et pour la logistique ???? Rien avant, rien après.....**

Le premier effet immédiat est la perte des Jours Pénibilité Senior dès le 1^{er} janvier 2024 pour beaucoup d'agents.

Si ces JPS n'étaient certainement pas suffisantes pour permettre un vrai repos régénérateur pour les agents les plus âgés, elles méritaient d'être améliorées et non pas supprimées.

Oui, beaucoup de tâches sont plus difficiles à accomplir après un certain âge :

- Les positions parfois acrobatiques (sous les bureaux, dans les locaux DAB,
- La fatigue due à la polyvalence et à la somme de nouvelles informations
- Le casque sur la tête et la concentration utile à la réponse aux problèmes

C'est quoi, les JPS ?

Des jours de repos supplémentaires

A partir de 55 ans : 3 jours

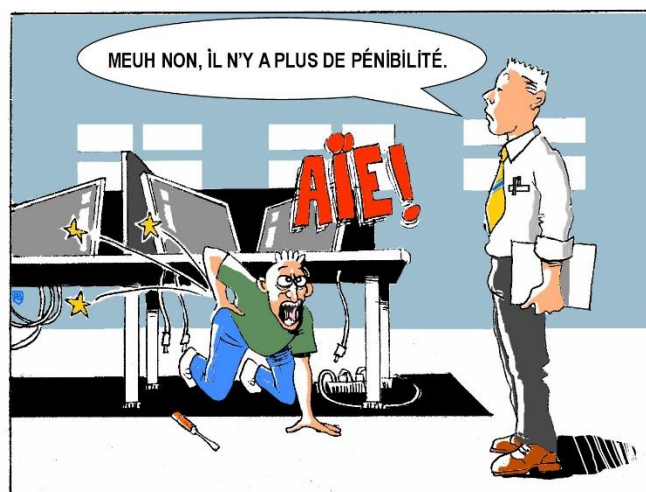
De 55 à 57 ans : 4 jours

Au-delà de 61 ans : 5 jours

Cerise sur le gâteau, avec l'annonce du TPAS formule 2024, c'est la triple sanction qui s'applique. En 2023, il fallait avoir été 15 ans sur des positions reconnues pénibles pour pouvoir prétendre au TPAS pénibilité.

En 2024, il faudra non seulement avoir eu les 15 ans de pénibilité reconnue mais être sur une position reconnue pénible au moment du TPAS.

Donc, par exemple, un technicien SI en centre d'appels depuis 20 ans, ne pourra plus prétendre au TPAS pénibilité !!



C'est quoi le TPAS pénibilité ?

La possibilité d'entrer dans le dispositif TPAS

à partir de 57 ans et 9 mois
au lieu de 61 ans et 6 mois

C'est inadmissible !!!

Gouvernement et patronat sont bien main dans la main pour économiser sur notre dos pendant que des milliards d'euros se distribuent en dividendes.

Réclamons ensemble des vraies mesures de fin de carrière !!

Pour mieux te défendre,
Pour être plus forts ensemble,
Adhère à la CGT en scannant
le QR code ou à l'adresse :
adhesionfapt.lacgt.fr

